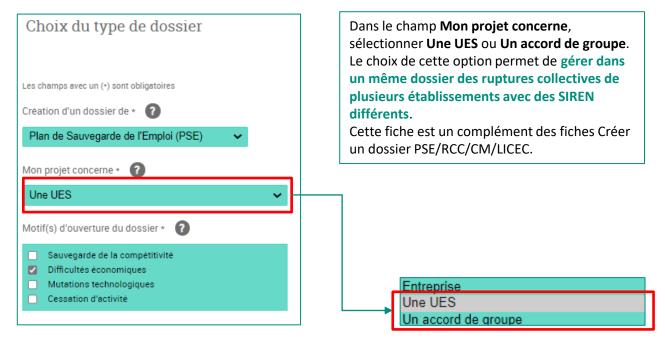


En préambule

Si votre dossier concerne une **UES** ou un **Accord de Groupe**, sa création sur RUPCO comprend 3 spécificités qui sont détaillées dans cette fiche.

Choix du type de dossier



Entreprise – Validation du SIREN principal

Dans le bloc Entreprise, il faut effectuer les étapes suivantes :

- Enregistrer le SIREN principal, c'est-à-dire celui utilisé pour créer le compte sur le Portail Mes démarches et qui s'affiche par défaut en cliquant sur + Ajouter un SIREN puis cliquer sur Sauvegarder.
- Valider les informations du bloc Détail d'une entreprise.
- 3. Sélectionner la situation juridique de l'entreprise.
- 4. Ajouter l'effectif de l'entreprise puis Sauvegarder.



1



Entreprise – Ajout d'autres SIREN

Après la validation du SIREN principal, il est possible d'ajouter tous les SIREN concernés par l'UES ou l'accord de Groupe.

Pour chaque SIREN ajouté, il faut ensuite confirmer **le Détail d'une entreprise** et compléter les effectifs afin de le sauvegarder.

Cette étape est à renouveler pour tous les SIREN concernés par la démarche.

Les SIRET des établissements associés aux différents SIREN seront ajoutés dans le bloc **Etablissement**.



